

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE
DU

1 - 02 - 2000
matin

AGALEV-ECOLO	: Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales
CVP	: Christelijke Volkspartij
FN	: Front National
PRL FDF MCC	: Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement
PS	: Parti socialiste
PSC	: Parti social-chrétien
SP	: Socialistische Partij
VLAAMS BLOK	: Vlaams Blok
VLD	: Vlaamse Liberalen en Democraten
VU&ID	: Volksunie&ID21

<i>Afkortingen bij de nummering van de publicaties :</i>		<i>Abréviations dans la numérotation des publications :</i>	
DOC 50 0000/000	: Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer	DOC 50 0000/000	: Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif
QRVA	: Schriftelijke Vragen en Antwoorden	QRVA	: Questions et Réponses écrites
HA	: Handelingen (Integraal Verslag)	HA	: Annales (Compte Rendu Intégral)
BV	: Beknopt Verslag	CRA	: Compte Rendu Analytique
PLEN	: Plenum	PLEN	: Séance plénière
COM	: Commissievergadering	COM	: Réunion de commission

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE – C 101

QUESTION

– de M. **Yves Leterme** au ministre de la Défense nationale sur DOVO-Poelkapelle (n° 850)

Orateurs : **Yves Leterme** et **André Flahaut**, ministre de la Défense

COMMISSION DE
LA DÉFENSE NATIONALE

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 1 FEVRIER 2000

MATIN

PRÉSIDENCE :

M. Jean-Paul MOERMAN

La séance est ouverte à 10 h 26.

QUESTION

DOVO-POELKAPELLE

Question de M. Yves Leterme au ministre de la Défense nationale sur "la politique des ressources humaines DOVO-Poelkapelle et la mutation d'un démineur qui a récemment été formé" (n° 850)

M. **Yves Leterme** (CVP) : Le problème de l'installation de déminage de Poelkapelle est un dossier complexe. La décision de construire cette installation a été précédée de longues discussions. Elle a déjà coûté entre 600 et 800 millions de francs.

Je voudrais me limiter aujourd'hui à un problème de gestion des ressources humaines. Le personnel qui travaille à Poelkapelle est en partie issu de la marine. C'est notamment le cas du technicien en chef, qui vient d'achever une longue formation de trois ans. Or, il devrait être à nouveau muté sous peu. Cette décision est incompréhensible !

Comment le ministre peut-il justifier cette décision ? Peut-il nous garantir que l'installation pourra continuer à

fonctionner en toute sécurité ? La sécurité du personnel est-elle garantie ?

Cette mutation est-elle conforme au protocole qui avait été signé à ce propos, notamment en ce qui concerne une présence obligatoire de trois ans au sein de DOVO ?

M. **André Flahaut**, ministre (*en néerlandais*) : La personne en question a effectivement suivi une formation de démineur et de spécialiste de l'installation de démantèlement. Il avait également suivi plusieurs formations au sein de la marine. À partir du 1^{er} mars, il remplacera un mécanicien à bord de la frégate "De Wandelaar", qui doit appareiller le 6 mars. Il est obligé de naviguer à intervalles réguliers pour se maintenir à niveau et conserver ainsi ses chances de promotion. Il pourrait, après deux ans, réintégrer sa fonction à Poelkapelle. Il ne partira d'ailleurs que lorsque la formation du sous-officier sera achevée. Les installations pourront en tout état de cause continuer à fonctionner en toute sécurité, mais avec un rendement réduit.

Cette mutation est conforme au protocole.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Je remercie le ministre pour sa réponse. Je la trouve néanmoins décevante.

Le ministre a lu une réponse préparée par l'administration et j'ai des doutes sur certains éléments de cette réponse.

Il reconnaît, par ailleurs, que l'installation fonctionnera avec un rendement réduit. Compte tenu des investissements consentis, cela me paraît injustifié. La formation du sous-officier a commencé bien trop tard. Cette mutation était bel et bien prévue.

Je demande au ministre d'examiner ce dossier avec plus d'attention.

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : Je vous ai répondu précisément sur ces cas précis.

Sur l'ensemble de cette problématique, il est vrai que ce n'est pas la meilleure décision qui a été prise. C'est

pourquoi, je recherche une formule pour accélérer, de façon écologique, la destruction des munitions qui restent en Belgique, dont 23.000 de la première guerre mondiale, auxquelles s'ajoutent encore environ 1.500 autres munitions découvertes chaque année.

Le rythme de destruction est trop lent. Il faudra prendre une décision en concertation avec la Région flamande. Des études sont en cours pour augmenter le rendement.

M. **Yves Leterme** (CVP) : Ce complément d'information apporté par le ministre comporte davantage d'éléments positifs que la réponse qui avait été préparée. J'ai l'impression que le ministre Flahaut est sensible aux observations que j'ai formulées.

Le **président** : L'incident est clos.

- *La réunion publique est levée à 10 h 38.*